

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 1851

présenté par

M. Saint-Huile, M. Acquaviva, M. Jean-Louis Bricout, M. Castellani, M. Colombani,  
M. de Courson, Mme Froger, M. Mathiasin, M. Molac, M. Morel-À-L'Huissier, M. Panifous,  
M. Serva, M. Taupiac et M. Warsmann

à l'amendement n° 183 de M. Juvin

-----

**ARTICLE 2**

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer au mot :

« correspond »,

les mots :

« peut correspondre ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement vise à préciser le caractère non systématique de la durée d'activité requise pour bénéficier du RSA, dans la mesure où celle-ci devra être adaptée au public visé.